

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

## Arrêté

### **portant nomination au conseil d'orientation et de la formation de la spécialité gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du  
Gouvernement**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux  
de spécialisation vétérinaire ;

Vu l'avis du conseil national de la spécialisation vétérinaire en date du 18 juin 2014 ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'orientation et de formation de la spécialité gestion de la  
santé et de la qualité des productions avicoles :

#### **1° en qualité d'enseignants-chercheurs :**

M. Arne (Pascal) ;

M. Guerin (Jean-Luc) ;

M. Malher (Xavier) ;

M. Marlier (Didier) ;

M. Zenner (Lionel).

#### **2° en qualité de personnalités qualifiées :**

M. Bertin (Joël) ;

Mme Cariou (Nadine) ;

Mme Danguy des Deserts (Rosine) ;

M. Eterradosi (Nicolas) ;

Mme Lagadec-Pelle (Sophie).

## Article 2

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2014 susvisé, les intéressés sont nommés pour un mandat de quatre ans.

## Article 3

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **21 AOUT 2014**

Le ministre l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,



Mireille RIOU-CANALS